

DECISION DE DELEGATION DE COMPETENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTERE DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

Numero unique d'identification: AD-AGS-0977

I. Cadre de la décision

Mentionnez la ou les disposition(s) en vertu de laquelle / desquelles la délégation est donnée.

☑ Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française :

Précisez les articles justifiant la décision.

- Art. 33, al. 1^{er}, 1°
- Art. 45, §1^{er}, 1° et 2°
- ☐ Autre(s) texte(s) juridique(s) :

Précisez les articles justifiant la décision.

☐ Acte de délégation préalable (en cas d'absence ou d'empêchement) :

Si la délégation est donnée en vertu d'un acte de délégation préalable, indiquer les références de celuici ainsi que les dispositions qui autorisent une délégation en cascade.

II. Identification

- A. L'autorité délégataire qui décide d'accorder délégation
- Entité : Administration générale du Sport
- Rang et/ou fonction : Rang 16+ Administrateur général f.f.
- Nom et prénom : POLOME Yves
- B. Le subdélégataire qui reçoit délégation
- Entité : Centre sportif de Péronnes
- Rang et/ou fonction : Rang 10 Attaché

- Nom et prénom : VIVIER Jean-Bernard

III. Compétence(s) déléguée(s)

Décrivez-la ou (les) compétence(s) déléguée(s) dans le cadre de la ou des base(s) légale(s) précitée(s) et précisez les articles visés.

Afin de ne pas laisser de place à l'interprétation, privilégiez le copier-coller de la disposition de l'arrêté que vous souhaitez subdéléguer. Distinguez aussi chaque compétence selon qu'elle a des effets **internes** (tableau 1) ou **externes**, c'est-à-dire qu'elle affecte les tiers à l'administration (tableau 2).

TABLEAU 1 : compétences à effets internes

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	r r r r r r r r r r r r r r r r r r r
Art. 33, al. 1 ^{er} , 1°	1° Pour accorder, aux membres du personnel relevant de leur autorité, les congés annuels de vacances, les congés pour motif impérieux d'ordre familial, les congés de circonstances et pour force majeure et les congés exceptionnels, soit au sein du Centre sportif de Péronnes

TABLEAU 2 : compétences à effets externes (affectent les tiers)

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	Description de la compétence à effet EXTERNE
Art. 45, §1er, 1° et 2°	1° Valider la correspondance concernant les actes ordinaires d'instruction, les demandes de renseignements, les lettres de rappel et les bulletins ou lettres de transmission dans le cadre des attributions dévolues au sein du Centre sportif de Péronnes ; 2° Délivrer les copies et extraits de documents déposés aux archives de leurs services dans le cadre des attributions dévolues au sein du Centre sportif de Péronnes

IV. Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement

(Facultatif - les suppléants éventuels recevront copie de la présente)

En cas d'absence du subdélégataire, la(les) compétence(s) sera(ront) exercées par le suppléant n°1 :

o Entité : Centre sportif de Péronnes

o Rang et/ou fonction: Rang 25 – Gradué

Nom et prénom : GOOSSENS Eric

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégataire et du suppléant n°1, la(les) compétence(s) sera(ront) exercées par le suppléant n°2 :

o Entité : Centre sportif de Péronnes

o Rang et/ou fonction : Rang 10 − Attaché

Nom et prénom : DUPONT Alexandre

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégataire et des suppléants n°1 et n°2, la(les) compétence(s) sera(ront) exercées par le suppléant n°3 :

o Entité : Centre sportif de Péronnes

o Rang et/ou fonction: Rang 25 – Gradué

O Nom et prénom : DEJEAN Julien

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégataire et des suppléants n°1, n°2 et n°3, la(les) compétence(s) sera(ront) exercées par le suppléant n°4 :

o Entité : Centre sportif de Péronnes

o Rang et/ou fonction: Rang 26 – Graduée

Nom et prénom : DEMESMAEKER Fabienne

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

V. Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence

Indiquez, le cas échéant, d'autres informations utiles à la clarification des attributions déléguées.

VI. Durée de la délégation

A défaut de préciser la date d'entrée en vigueur de l'acte de subdélégation, celui-ci sera réputé entré en vigueur à dater de sa publication au Moniteur belge et/ou sur le site « Gallilex ».

- Date d'entrée en vigueur :
- Date de fin (facultatif):

Date et signature du subdélégataire

12 octobre 2023 Jean-Bernard VIVIER

Date et signature du suppléant n°1

27 novembre 2023 Eric GOOSSENS

Date et signature du suppléant n°2

30 novembre 2023 Alexandre DUPONT

Date et signature du suppléant n°3

01 décembre 2023 Julien DEJEAN

Date et signature du suppléant n°4

01 décembre 2023 Fabienne DEMESMAEKER Date et signature de l'autorité délégataire

11 octobre 2023 Yves POLOME